

CHAMBRE PROVINCIALE

DU

BRABANT WALLON

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

En 2015 la Commission a subi de nombreux changements : renouvellement de ses membres (arrivées et départs), changement de procédures et d'organisation.

A noter que depuis le début de la nouvelle mandature, la Chambre du Brabant ne possède plus en son sein de spécialiste des Sites. La Chambre pallie cette carence par un examen collégial des dossiers en cette matière.

Le bon déroulement de ces changements commence seulement à se mettre en place, le rapport ci-joint n'est donc pas représentatif d'une année « normale » pour la Chambre provinciale.

Compte tenu de ces changements et du nombre de dossiers qui lui ont été soumis la Chambre ne s'est réunie que six fois (30/03 – 11/05 – 22/06 – 14/09 – 19/10 – 14/12)

I COMPOSITION DE LA CHAMBRE AU 30 JUIN 2015

- Hugues de Suray (Président), Luc De Cordier, Michel Fourny, Charles Gheur, Alain Sabbe et Claudine Menesson.

La Commission se réunit en séance plénière, ainsi les membres peuvent apporter leurs expériences, leurs compétences et participer aux débats de chaque dossier.

II LES DOSSIERS TRAITÉS

5A1. TRAVAUX A MONUMENTS CLASSÉS

5A2. TRAVAUX EN SITES CLASSÉS.

LASNE : chemin du moulin, 27. Extension et transformation d'une habitation située dans le site de la Rive Gauche et la basse vallée du Smohain. Demandeur : M. et Mme Thiran.
La Chambre provinciale ne s'oppose pas à la régularisation étant donné que les transformations proposées n'ont pas d'impact négatif sur le site. Par contre, la Chambre propose de maintenir la villa non peinte afin de réduire l'impact sur le site.

LA HULPE : Domaine de Longfond classé le 25/11/1971. Chaussée de Bruxelles, 115.
Transformation et régularisation partielle de la ferme et de ses abords. Demandeur : J-M Solvay.

La Chambre provinciale ne s'oppose pas à la régularisation. L'impact sur le site n'est pas modifié.

La Chambre souhaite que les nouvelles extensions de parking soient réalisées en matériaux perméables de couleurs claires (gravier calcaire, dolomie,...)

RIXENSART/Genval : rue du Grand Cortil, construction d'une habitation unifamiliale à proximité du site classé de la Vallée de la Lasne. Demandeur : Peirson-Cosma.

La Chambre provinciale a émis un avis défavorable vu l'importance de l'impact sur le site, étant donné la longueur exceptionnelle du projet (40 mètres), et vu le creusement excessif du relief pour dégager la piscine. Cette modification du relief du sol sera visible depuis les différents points de vue du site classé.

La Chambre souhaite qu'il soit tenu compte d'une meilleure intégration des matériaux de parements dans l'environnement naturel (bannir l'enduit clair,...)

LASNE/Ohain : Route de la Marache, 37a. Régularisation de divers travaux dans le site de la rive gauche ainsi que la basse vallée du Smohain classé par AR du 25/10/1994. Demande introduite par M. Delcambe.

La Chambre provinciale ne s'oppose pas à la régularisation pour autant que l'on abatte les épicias et les autres plantes non indigènes et qu'on les remplace par une haie vive d'essence indigène.

CHASTRE : demande de permis d'urbanisme. Projet : pose d'enseignes BPOST sur façade, avenue du Castillon, 77, dans le site formé par l'ancienne ferme Rose. Demandeur : SA TNC. La Chambre provinciale ne s'oppose pas à la demande étant donné qu'il n'y a pas d'impact sur le site classé.

CHAUMONT-GISTOUX : Chemin creux formé par la rue de Chaumont et les talus voisins, depuis le chemin d'Arnelle jusqu'au-delà de la ferme située au n°34 rue de Chaumont à Longueville. Site classé le 19/11/1990. Rue de Chaumont 60 : extension d'une habitation située dans le périmètre du site classé. Demandeur : M. Evers-Drugmand. La Commission ne s'est pas opposée au projet d'extension au vu de l'absence d'impact sur le chemin creux.

INCOURT : Ruines du château d'Opprebais : tours, donjon, courtines et grange et ensemble formé par ces ruines, l'église, le cimetière et les terrains environnants classés le 28/05/1973. Abords de l'école d'Opprebais : projet d'amélioration de la mobilité aux abords de l'école par la création de trottoirs et d'emplacements de parking. La Commission a émis un avis favorable à l'aménagement des emplacements de parking sur la place de l'Eglise. Elle a émis un avis défavorable pour l'aménagement d'un trottoir et la création d'un parking pour 11 à 12 voitures dans le périmètre du site classé en face de l'école pour les raisons explicitées ci-après :

- Il n'y a pas de plan d'aménagement fourni dans le dossier de demande de permis ;
- Faute de plan, il semble que le trottoir et le parking empièteraient de plusieurs mètres sur le périmètre du site classé ; de plus cet aménagement nécessite la destruction de la haie existante ce qui entraînera une détérioration du site ;
- Le trottoir projeté ne dessert aucune habitation, alors que de l'autre côté de la rue, il y a l'école et des habitations longées par un semblant de trottoir de faible largeur ;
- Les enfants, qui seraient déposés à cet endroit, devront traverser la rue pour entrer à l'école. De ce point de vue, les stationnements rue de la Cure et rue Axial offrent une sécurité bien meilleure pour les enfants.

La Commission a suggéré l'aménagement d'un large trottoir le long de l'école et des habitations connexes. Cet aménagement faciliterait la circulation piétonne pour les riverains et la sécurité des enfants sans détériorer et empiéter sur le site classé. L'aménagement de 30 nouvelles places de stationnement à l'arrière de l'école par la rue Axial présente plusieurs avantages dont la fluidification du trafic et la sécurité des enfants ce qui n'est pas le cas des places de stationnements projetées en face de l'école.

5B. TRAVAUX A DES BIENS D'INTERET PATRIMONIAL

ORP-JAUCHE/Orp-le-Petit : Rue de la Station, 1. Transformation de l'ancienne fonderie Colsoul. Bien repris à l'IPM et à proximité de la chapelle N-D dont le chœur et la sacristie sont classés comme monument par arrêté du 27/09/1937. Demandeur : s.a CEP.

La Chambre provinciale a émis un avis défavorable étant donné que la demande prévoit l'abattage total du bien à l'exception du porche. La Chambre ne peut émettre un avis favorable qui aboutirait à la destruction totale d'un bien repris à l'Inventaire du Patrimoine sans que ne soit proposé la conservation ou la transformation des parties les plus remarquables. D'autant plus que cet ensemble jouxte la chapelle Notre-Dame classée comme monument.

RIXENSART/ROSIERES : avenue Herbert Hoover, 15. Immobilière Le Normandie.
Démolition de l'immeuble existant et construction de deux immeubles de 5 et 8 logements.
Abattage de 14 arbres.

La Chambre provinciale a émis un avis défavorable à la demande. Le bâtiment présente un intérêt patrimonial, son expression architectural est caractéristique de Genval et de son histoire. C'était un lieu de villégiature privilégié par la bourgeoisie bruxelloise au tournant du siècle. Tout doit être mis en œuvre pour conserver et pérenniser ce bâtiment, témoin de l'histoire de cette petite cité.

De plus le bâtiment ne présente aucun signe de dégradation, aucune preuve de la prétendue nécessité de démolition n'est apportée.

L'implantation projetée entraîne l'abattage des arbres les plus intéressants du site –surtout le bâtiment A- arbres anciens dépassant les 2 et 3 mètres de circonférence.

La Chambre signale qu'en cas de travaux, le service archéologie doit être prévenu : le site néolithique de Genval-Maubroux est situé à proximité.

C. DEMANDE DE FOUILLES.

D. AUTRES.

E. PROPOSITION DE CLASSEMENT ET/OU MISE SUR LA LISTE DE SAUVEGARDE.

- **NIVELLES** : Proposition de classement comme monument de l'ancien couvent des Récollets et comme site de l'ensemble formé par les terrains qui l'entourent.

Avis favorable à la proposition de classement (2016)

III. CONCLUSIONS

- Un grand merci tout d'abord aux membres de la CPMSF-Brabant Wallon- qui se sont fortement investis ne ménageant ni leur temps, ni leurs efforts, le tout bénévolement.
- Il nous plaît de souligner les excellentes relations entretenues avec la Direction de Wavre, en particulier avec son nouveau Directeur Christian Radelet, Vincent Léonard et Véronique Pittie, attachés au Patrimoine que nous tenons à remercier pour leur parfaite collaboration avec la Chambre Provinciale.